

Jean-Baptiste André Godin à Auguste Adolphe Hourdequin, 1er juillet 1874

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (15)

Collation 3 p. (203v, 204r, 205v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Auguste Adolphe Hourdequin, 1er juillet 1874, Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris, FG 15 (15)

Consulté le 25/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/47843>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [1er juillet 1874](#)

Lieu de rédaction 28, rue des Réservoirs, Versailles (Yvelines)

Destinataire [Hourdequin, Auguste Adolphe \(1824-\)](#)

Lieu de destination 36, place de l'Hôtel de Ville, Saint-Quentin (Aisne)

Description

Résumé Godin envoie à Hourdequin un article sur des faits qui intéressent la ville de Guise. Il lui laisse entendre que la publication doit être anonyme. Le texte de l'article est copié à la suite de la lettre (folios 204r, 205v) : il porte sur les difficultés que l'administration départementale cause aux écoles du Familistère et décrit leur fonctionnement.

Mots-clés

[Articles de périodiques](#), [Éducation](#), [Familistère](#)

Personnes citées

- [Gigault de Crisenoy, Étienne Jules \(1831-1901\)](#)
- [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Lieux cités [Guise \(Aisne\) - Familistère : écoles](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 07/07/2023

Dernière modification le 05/08/2025

Versailles, 1 Juillet 74

Monseigneur le comte de Guise

Vous me feriez bien plaisir d'ajouter
dans votre prochain numéro, l'article
que je vous parvoie ci-enclosed

C'est une affaire en matière sur
un certain nombre de faits qui
intéressent la ville de Guise. Je
suis, autant que cela sera possible,
à ne pas intervenir directement
dans cet espèce de faits.

Si vous jugez quelque mesure
nécessaire à prendre, veuillez
me l'écrire.

Vôtre tout dévoué

G. D. L. J. P. 177

On nous donne de Guise des détails intéressants sur des difficultés et des embarras que l'administration départementale créerait à l'école libre fondée à Guise, par M. Godin, dans le Familistère.

Nous croyons devoir, pour reproduire ces informations dans leurs détails, attendre une confirmation nouvelle et, en effet, on nous dit que cette institution est menacée d'être fermée, que les professeurs se voient obligés de donner leur démission sous le poids des menaces qui on leur fait, et que le principal motif de cette intimidation proviendrait de ce que M. Godin aurait refusé à l'administration d'admettre que le catéchisme soit fait par le curé dans son établissement même, et dans ce qu'il aurait, au contraire, demandé que les enfants du Familistère continuassent à aller à l'église pour recevoir les leçons du prêtre, comme cela a toujours eu lieu.

Nous avons peine à croire que l'administration puisse trouver en ceci matière à des mesures de la nature de celles ^{de son nous parlent} que on nous signale. Nous pensons, au contraire, que M. le Préfet ne peut hésiter à courir de sa protection un établissement d'éducation comme celui fondé par M. Godin.

Notre correspondant nous signale en effet, ce que nous savons déjà depuis long temps, que le remarquable établissement d'éducation fondé par M. Godin, pour servir d'école aux enfants de ses ouvriers, renferme pour chaque âge de l'enfance

des salles séparées, et que chacune d'elles a ses maîtres ou maîtresses, sous la direction d'un chef d'institution qui surveille l'enseignement de toutes les classes. Un mobilier modèle de tables et bancs sont aux élèves des méthodes nouvelles d'enseignement faites que dans ces classes les enfants saront bien ~~comme~~ assis de l'âge de 6 ans, et cela sans avoir été assis à aucune fatigue, mais au contraire l'enseignement est pour eux une récréation.

Pour les classes supérieures les ingénieurs de l'usine font des cours qu'on ne trouve ailleurs que dans les écoles d'arts et métiers de l'Etat.

950 enfants d'ouvriers sont ainsi éduqués et instruits chez M. Gadiot, gratuitement; tout est donné à ces enfants sans aucun frais pour les parents: livres de classe, papier, plumes, encre, modèles, boîtes de compas, instruments de mathématiques et de dessin; tout le matériel d'enseignement enfin, et, pour un certain nombre d'enfants, la nourriture et le vêtement, tout cela est gratuit.

Nous avons donc raison de dire que nous croyons impossible que M. le Préfet fasse fermer un semblable établissement, et qu'il condamne 950 enfants pauvres à vagabonder dans les rues, au lieu de recevoir une bonne éducation. C'est pourquoi nous attendons de nouveaux renseignements avant de donner d'autres détails sur cette affaire.